

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2025-051 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
11 rue de la Grainetière
Pour réparer des conduites sous trottoir

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

SOGETREL
14 RUE PIERRE GAUTHIER
33320 EYSINES

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour réparer des conduites sous trottoir, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés rue de la Grainetière.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Du lundi 10 février 2025 à 8h00 au lundi 24 février 2025 à 18h00

La circulation se fera en demi- chaussée en alternat rue de La Grainetière pour réparer des conduites sous trottoir par l'entreprise « SOGETREL ». Le stationnement de tout véhicule pourra être interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise

ARTICLE 3 : Les tranchées devront être refermées et refaites à l'identique dans les quinze jours qui suivent la fin des travaux.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices
- SOGETREL

Fait à La Flotte, 06 février 2025

Le Maire,

Jean-Paul HERAUDEAU

